



**BR Audit**

FABIEN MERET  
LAËTITIA CHATRON  
SONIA LUTZ  
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

**RUGBY CLUB ORLEANS**

Association

*Siège Social : Parc des Sports des Montées  
77 rue des Montées  
45100 ORLEANS*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 30 juin 2023**

*« Ce rapport contient 18 pages »*

**Commissaire aux Comptes**  
**SAS B.R. Audit**

**Membre de la CRCC de Versailles et du Centre**



**RCO RUGBY CLUB ORLEANS**  
**Siège social : 77 rue des Montées**  
**45100 ORLEANS**

---

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de  
l'exercice clos le 30 juin 2023**

À l'Assemblée générale de l'Association RUGBY CLUB ORLEANS,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RCO RUGBY CLUB ORLEANS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

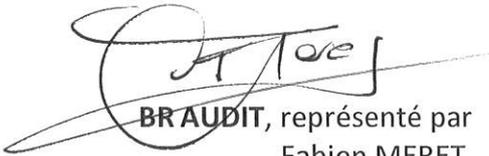
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 19 octobre 2023

Le Commissaire aux comptes

  
**BRAUDIT**, représenté par  
Fabien MERET

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	224 404	94 255	130 149	31 044
Immobilisations financières	16 120		16 120	4 067
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>240 524</b>	<b>94 255</b>	<b>146 270</b>	<b>35 111</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	12 295		12 295	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 130		1 130	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	46 663	39 092	7 571	33 332
Autres	89 989		89 989	70 922
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	687 254		687 254	228 324
Caisse	20 610		20 610	355
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>857 942</b>	<b>39 092</b>	<b>818 850</b>	<b>332 932</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	10 613		10 613	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>10 613</b>		<b>10 613</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 109 078</b>	<b>133 347</b>	<b>975 732</b>	<b>368 043</b>

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
au capital de 50 000 €  
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
45016 ORLÉANS Cedex 01  
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
Siret : 348 593 070 00017

## Bilan passif

	au 30/06/2023	au 30/06/2022
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>35 974</b>	<b>28 889</b>
Report à nouveau	163 089	134 200
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>199 063</b>	<b>163 089</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	7 376	16 586
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>206 439</b>	<b>179 675</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>11 100</b>	<b>11 100</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	507	544
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	1 740	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 412	55 094
Autres	125 396	47 256
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>162 055</b>	<b>102 894</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>596 138</b>	<b>74 375</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>975 732</b>	<b>368 043</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	756 452
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	88
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises	52 796	36 828
Production vendue (biens et services)	812 162	248 507
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	203 129	201 964
Cotisations		
Autres produits	122 812	85 055
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 190 898</b>	<b>572 355</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises	86 743	45 757
Variation des stocks (marchandises)	-12 295	
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	538 754	281 066
Impôts, taxes et versements assimilés	55 330	17 704
Rémunérations du personnel	392 396	165 189
Charges sociales	83 005	19 768
Dotations aux amortissements	14 238	9 299
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	129	54
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 158 301</b>	<b>538 836</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 597</b>	<b>33 519</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 461</b>	<b>317</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>13 336</b>	<b>7 669</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>12 419</b>	<b>12 615</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>35 974</b>	<b>28 889</b>

<b>Ressources</b>	
Bénévolat	232 683
Prestations en nature	35 320
Dons en nature	
<b>Total</b>	<b>268 003</b>
<b>Emplois</b>	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	35 320
Prestations	
Personnel bénévole	232 683
<b>Total</b>	<b>268 003</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RUGBY CLUB ORLEANS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 975 732 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 35 974 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/10/2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association dite "Rugby Club Orléans" (R.C.O) a été fondée le 16 juin 1966 et a pour objet social la pratique du rugby et des activités physiques et sportives.

Son siège social est situé Parc des Montées, Stade Marcel Garcin, 77 rue des Montées à Orléans 45100.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Rugby.

Les moyens d'action de l'association sont la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'informations, les séances d'entraînement, les compétitions, les conférences et formations sportives et, en général, tous les exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse ainsi qu'à l'organisation de festivités propres à la mise en valeur du rugby et du Club.

Les ressources de l'association comprennent : le montant des droits d'entrée et les cotisations, la vente de produits de service et prestations fournies par l'association, les subventions de l'Etat, de la Région, du département, de la commune ainsi que les versements des partenaires et autres mécènes.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
au capital de 50 000 €  
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
45016 ORLÉANS Cedex 01  
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
Siret : 348 593 070 00017

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 696		4 696	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 696</b>		<b>4 696</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 105	22 938	12 615	59 427
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 041	82 384	44 465	101 960
- Matériel de transport	51 942	5 705		57 647
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 155	4 189	12 974	5 370
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>179 243</b>	<b>115 216</b>	<b>70 055</b>	<b>224 404</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 067	15 133	3 080	16 120
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 067</b>	<b>15 133</b>	<b>3 080</b>	<b>16 120</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>188 006</b>	<b>130 349</b>	<b>77 830</b>	<b>240 524</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 37 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		115 216	15 133	130 349
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>115 216</b>	<b>15 133</b>	<b>130 349</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 696	70 055	3 080	77 830
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>4 696</b>	<b>70 055</b>	<b>3 080</b>	<b>77 830</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 693 070 00017

## Notes sur le bilan

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 696		4 696	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 696</b>		<b>4 696</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 511	3 638	12 615	37 533
- Installations générales, agencements aménagements divers	62 168	2 045	44 465	19 747
- Matériel de transport	25 853	9 378		35 231
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 668	1 050	12 974	1 743
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>148 199</b>	<b>16 110</b>	<b>70 055</b>	<b>94 255</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>152 895</b>	<b>16 110</b>	<b>74 750</b>	<b>94 255</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 163 386 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 120		16 120
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	46 663	46 663	
Autres	89 989	89 989	
Charges constatées d'avance	10 613	10 613	
<b>Total</b>	<b>163 386</b>	<b>147 265</b>	<b>16 120</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Divers - produits à recevoir	47 400
<b>Total</b>	<b>47 400</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		28 889		28 889	
Report à Nouveau	134 200		28 889		163 089
Excédent ou déficit de l'exercice	28 889	-28 889	35 974		35 974
<b>Situation nette</b>	<b>163 089</b>		<b>64 864</b>	<b>28 889</b>	<b>199 063</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	16 586			9 210	7 376
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>179 675</b>		<b>64 864</b>	<b>38 099</b>	<b>206 439</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	11 100				11 100
<b>Total</b>	<b>11 100</b>				<b>11 100</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le bilan

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 756 452 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	88	88		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 412	34 412		
Dettes fiscales et sociales	125 225	125 225		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	590	590		
Produits constatés d'avance	596 138	596 138		
<b>Total</b>	<b>756 452</b>	<b>756 452</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 940
Dettes provis. pr congés à payer	6 759
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	2 213
Charges sociales à payer	8 000
Taxe d'apprentissage	367
Formation continue	4 363
<b>Total</b>	<b>50 642</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avances	10 613		
<b>Total</b>	<b>10 613</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	472 513		
<b>Total</b>	<b>472 513</b>		

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

**Subventions d'exploitation****Concours publics et subventions**

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			203 129			203 129
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			7 676			7 676
						<b>210 805</b>

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 au capital de 50 000 €  
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
 45016 ORLÉANS Cedex 01  
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
 Siret : 348 593 070 00017

## Autres informations

**Contributions volontaires**

---

Les prestations en nature correspondent à la mise à disposition du stade Marcel Garcin pour les entrainements et les matchs officiels.

La valorisation du personnel bénévoles est faite en deux catégories :

- Les bénévoles "éducateurs - entraineurs"
- Les bénévoles "accompagnants, administratifs, intendants, dirigeants"

**S.A.S. B.R. AUDIT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
au capital de 50 000 €  
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605  
45016 ORLÉANS Cedex 01  
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54  
Siret : 348 593 070 00017